Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260224-260205-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-02-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14
Membres présents : 13 ***Convocations le 11/2/2026***
Votants : 14

Objet : Nettoyeur haute pression

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - S.L'HOSTELLIER - A.GUÉNO - L.TURBAN - D.LECOQ - R.LARIVEN - C.BANIEL - B.LE TEXIER - D.MÉHAUTÉ - T.BERTHAUD - M.MÉLÉARD - A.FROMAGÉ - C.DUDAL

Absent excusé : T.JOUFFE

Monsieur Thierry JOUFFE a donné pouvoir à Monsieur David MÉHAUTÉ

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le nettoyeur haute pression actuellement utilisé par les services techniques de la commune, acquis en 1993, présente des signes de vétusté avancée. Cet équipement, essentiel pour l'entretien des trottoirs et des espaces publics, ne répond plus aux exigences de performance requises, notamment en raison d'une puissance insuffisante pour le lavage des surfaces avec la cuve. Son remplacement apparaît donc nécessaire afin de garantir la continuité du service public et d'assurer des conditions de travail optimales pour les agents municipaux.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un nouveau nettoyeur haute pression, et présente les différents devis :

Alexandre Distribution :	2625.42 € HT
Bretagne Motoculture :	3279.50 € HT
Claude Lefeuvre :	2801.31 € HT

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260224-260205-DE

Considérant que l'entreprise Claude Lefeuvre est reconnue pour son expertise dans le domaine des matériels de nettoyage professionnel, son service après-vente réactif et la disponibilité des pièces détachées.

Considérant que le matériel proposé par ce fournisseur répond aux exigences techniques exprimées par les agents communaux, notamment : double lance, lance 900 mm, filtre, tuyau 20m…

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve l'acquisition d'un nettoyeur haute pression SISTEL STE 15/2003 HONDA auprès de la société Claude Lefeuvre, pour un montant de 2801.31 € hors taxes,

2. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition, y compris le bon de commande et le contrat de vente.

3. Décide d'imputer cette dépense sur le budget d'investissement de la commune, au compte 2157 (opération 78 /acquisitions).

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER